

Circulaire d'information

INFCIRC/1147

6 novembre 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 2 novembre 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

N° 4131/35-197-130879

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur d'appeler son attention sur la situation concernant la fourniture de pièces de rechange et de composants à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia pour effectuer les opérations courantes de maintenance et de réparations de la centrale.

L'administration d'occupation russe poursuit ses activités illégales d'appropriation de la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporizhzhia en cherchant à adapter la procédure d'achat de consommables et de pièces de rechange aux règles et procédures de la Fédération de Russie. En outre, l'exploitant légitime de la centrale – la compagnie nationale d'électricité nucléaire « Energoatom » – ne peut pas fournir d'appui logistique approprié pour les fournitures et les services, ni pour le contrôle de la qualité des pièces de rechange concernées.

Le manque de personnel agréé à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, possédant les qualifications, les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires au bon exercice des fonctions requises, et l'utilisation de pièces de rechange dont on ne connaît pas les caractéristiques peuvent avoir des conséquences imprévisibles.

Les agissements de l'administration d'occupation indiquent en outre le non-respect total par la Fédération de Russie des résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer sans délai la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[sceau] [signé]

Vienne, le 1^{er} novembre 2023